



Mars 2023

# Bilan annuel producteurs fermiers

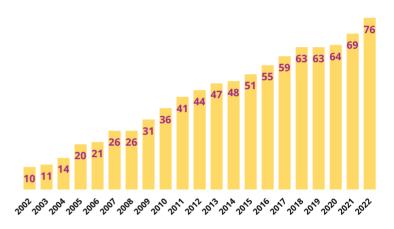
## Le point sur l'action

En tant qu'adhérent en contrat producteur fermier, vous bénéficiez d'une collecte mensuelle d'échantillons de lait pour analyses des germes pathogènes auprès de notre partenaire LILANO.

En cas de résultat défavorable, un appui technique peut être mis en place avec, si besoin, des analyses complémentaires.

À ce jour, dans la Manche, nous comptons **76 producteurs fermiers.** 

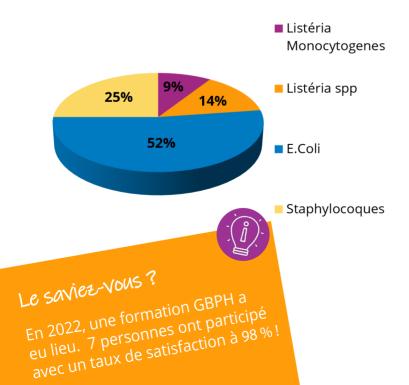
Les élevages bovins représentent 66 % des élevages en contrat, devant les caprins qui représentent 29 %, et enfin les ovins 5 %.



Évolution du nombre d'élevages en suivi depuis 20 ans

#### Les interventions

Durant l'année 2022, nous avons eu 44 interventions en élevage, réparties de manière suivantes :



#### **Staphylocoques (11 interventions):**

Dans 50 % des cas, des mammites sont dû à l'origine des contaminations à staphylocoques. L'hygiène de traite et des animaux excréteurs ainsi qu'un lavage défaillant de la machine à traire sont en cause pour les 50 % restant.

## Listéria SPP (6 interventions) /

## **Listéria monocytogenes (4 interventions)**:

4 élevages ont été contaminés par un défaut sur l'alimentation (qualité d'ensilage, mauvaise conservation, etc.). Pour les autres, il s'agissait d'animaux excréteurs, d'une panne de chauffeeau et d'un manque d'hygiène de traite.

#### E. Coli (23 interventions):

Dans la majorité des cas, ce sont des défauts de nettoyage de la machine à traire qui sont impliqués. 2 cas de mammites colibacillaires ont été identifiés et dans 2 autres élevages, le chauffe-eau était défaillant.

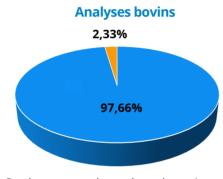
Salmonelles: aucune contamination.





#### Remboursements

Dans le cadre du contrat producteurs fermiers, les factures TRIMESTRIELLES vous sont remboursées à 100 % du montant hors taxe, sous condition de paiement du contrat et de votre appel à cotisation.



- Remboursement des analyses de routine
- Remboursement des analyses supplémentaires

**50** élevages bovins sont engagés en contrat « producteurs fermiers » :

**20 346,14 euros** ont été engagés dans le suivi des élevages correspondant à :

- 19 871,36 euros d'analyses relatives aux contrôles de routines,
- 474,78 euros de remboursements supplémentaires suite résultats défavorables.



# RAPPEL

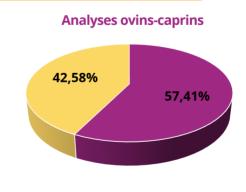
Vous n'avez pas de lait (tarissement, oubli de prélèvement, etc.)!

Contactez-nous au 02 33 06 48 00.

**26** élevages ovins-caprins sont engagés en contrat « producteurs fermiers » :

**6 022, 99 euros** ont été engagés dans le suivi des élevages correspondant à :

- 3 457,55 euros d'analyses relatives aux contrôles de routines,
- 2 565,44 euros de remboursements supplémentaires suite résultats défavorables.



- Remboursement des analyses de routine
- Remboursement des analyses supplémentaires

Le contrôle du lait est essentiel pour garantir la qualité, la sécurité et la traçabilité des produits laitiers et pour assurer la conformité réglementaire.

Les graphiques ci-dessus mettent en évidence l'importance du suivi régulier de la qualité du lait mis en œuvre. Ainsi l'action « producteurs fermiers » trouve naturellement sa place dans un cadre préventif et curatif.